

SAÏDA

LES FEMMES MAROCAINES LUTTENT



brochure du

G. F. M.

No 2

SOMMAIRE

- LES FEMMES NE PEUVENT COMPTER QUE SUR LEURS LUTTES

- INTERVENTION DU GROUPE FEMMES MAROCAINES A L'OCCASION DE LA JOURNEE INTERNATIONNALE DES FEMMES ORGANISEE PAR LE GROUPE FEMMES MAROCAINES ET LE GROUPE FEMMES ALGERIENNES

- POEME D'UNE JEUNE IMMIGR2E

- TEXTE SUR LES IMMIGREES DE LA "DEUXI7ME GENERATION"

- TEXTE DE DEBAT DU GROUPE SUR LE "MOUVEMENT AUTONOME DES FEMMES"

- A PROPOS DU PROJET DE CODE DE LA FAMILLE EN ALGERIE

- NOTRE INTERVENTION AUX ASSISES NATIONALES SUR LES FEMMES ET LE TRAVAIL

- FORUM SUR LES FEMMES IMMIGREES A LA JOURNEE INTERNATIONALE DES FEMMES

- QUELQUES TRACTS DU GROUPE FEMMES MAROCAINES POUR DONNER UNE IDEE DE NOS CAMPAGNES.

LES FEMMES NE PEUVENT FAIRE CONFIANCE

QU'A LEUR LUTTE !

Dans le monde arabe et musulman, féodaux, bourgeois, réformistes, et même certains " progressistes " minimisent dénaturent, quand ils ne nient pas tout simplement les mouvements autonomes des femmes (dans toutes les formes de son expression) tout en tentant parallèlement d'enrécupérer les idées à des fins électorales.

Dans les rangs même des marxistes, certains d'entre eux, nient l'oppression des femmes en tant que sexe à travers toute l'histoire de la société de classe. L'exploitation des femmes se réduit en définitive au seul aspect de l'exploitation de la classe ouvrière. Et leurs luttes ne sont importantes, que parce qu'elles sont menées par des femmes travailleuses. La révolution socialiste doit normalement amener à la libération des femmes, et par voie de conséquence, il n'est pas besoin pour elles, de s'auto-organiser en tant que femmes pour leurs propres revendications !

Il s'agit pour nous femmes marocaines, engagées précisément dans la construction du mouvement autonome de femmes, et conscientes de la nécessité de son maintien d'une manière permanente et anti-capitaliste, de débattre à l'occasion de ce 8 mars 1981 (journée internationale des femmes) du mouvement féministe arabe de sa réalité présente et de son devenir.

Certes le mouvement féministe arabe, à l'instar de celui qui se développe dans les pays coloniaux ou semi-coloniaux, se caractérise précisément par sa jeunesse, en même temps que par son caractère explosif. En effet des contradictions de plus en plus profondes dues aux rapports de production capitalistes, et à la survivance par ailleurs, d'institutions à caractère féodales, mirent un certain nombre de secteurs sociaux et nourrissent de nouvelles expressions de la lutte de classe.

Ainsi, la lutte des femmes, constitue une force jusqu-là insoupçonnée, capable de remettre en question, les fondements de la société de classe, les structures de la famille patriarcale... Et se révèle comme un moteur essentiel de l'avancée de la lutte des classes.

- Femme, le mouvement féministe arabe l'est certainement encore. Pourtant ses prémisses (n'empruntant pas encore la forme radicale qu'il a aujourd'hui.
- Les femmes palestiniennes, s'organisèrent dès le début des années vingt. En prenant une part active aux luttes contre l'occupant britannique. En 1981, elles créèrent leur propre organisation des femmes palestiniennes, leur 1er congrès se fut en 1929 le 20 octobre, elle luttèrent très activement en 1948 contre le sionisme, en 1965 dans la période de lutte armée.
L'union des femmes palestiniennes fut créé en 1936.
- Les femmes égyptiennes à leur tour s'organisèrent dans les années 1925 où les intellectuelles de la bourgeoisie égyptienne se sont battus contre l'ensemble des discriminations juridiques, notamment pour l'obtention du divorce. A leur initiative plus tard, plus de 150 organisations de femmes se créèrent.
- Les congrès internationaux des femmes ne sont pas non plus l'apanage de l'occident.
- En 1930, un premier congrès réunit à Damas les délégués des femmes arabes et musulmanes.

Pour plus de précisions, je vous renvoie à NOUR HAMADE

- Les congrès musulman des femmes d'orient.
 - a) Résolution du congrès de Damas (1930)
 - b) Résolution du congrès de Téhéran (1932)

- Le deuxième eut lieu en 1932 à Téhéran
- Et encore d'autres, par exemple celui qui se tint en 1935 à Istanbul, (XII° congré féministe international). Au nombre de ses résolutions : on peut lire, je cite :

- " Egalité des hommes et des femmes dans toutes les affaires de l'existence ".
- " Suppression de la polygamie (sauf en cas d'extrême nécessité).
- " Ouverture des jardins d'enfants ".
- " Octroi du divorce pour les femmes ".
- " Nécessité pour l'homme et la femmes de faire connaissance avant le contrat et la cérémonie du mariage ".

Le dernier exemple tout récent encore est celui de l'Iran, pays islamique, où les femmes ont démontré à l'opinion international, avec une rare détermination, qu'elles ne cèdaient pas devant l'oppression, ni celle du Chah, ni celle de Khomeiny. La manifestation du 8 mars 1978 a montré jusqu'à quel point les mobilisations unitaires, à caractère de masse, à l'initiative des femmes et par les femmes, est la seule manière d'être opératoire ; seule cette force déterminée est capable d'imposer un recul au pouvoir.

Un pouvoir qui au nom des éternelles valeurs religieuses, tout comme par le passé lors de la révolution algérienne, impose aux femmes de réintégrer leur foyer, afin de continuer à se faire les championne des traditions et les "reines de toutes les vertus ".

Le mouvement autonome des femmes arabes de par le fait même de sa jeunesse et de son originalité pose un certain nombre de problèmes.

1) Dû aux, conditions sociales et politiques dans lequel ce mouvement est amené à se développer.

2) Dû aux, facteurs subjectif que traverse le mouvement lui-même.

Il est clair, qu'il existe un certain nombre de freins objectifs au développement du mouvement autonome des femmes .

La réalité socio-economique de chaque pays arabe nous le démontre clairement.

Pays étroitement dépendant du marché capitaliste mondial, son économie suit toutes les fluctuations de ce marché.

En cette période de récession généralisée, on assiste dans la plus part des pays arabes, à une paupérisation de plus en plus accrue des masses, et à leur exploitation.

Au Maroc par exemple, la politique de répression, est la seule manière possible de réponse du pouvoir, à toute tentative de remettre en cause l'ordre établi.

Les femmes subissent encore plus le contre coup de cette politique. Les freins subjectifs au mouvement de femmes lui même.

Il est essentiel de souligner, avant de commencer cette deuxième partie, que la prise de conscience des femmes arabes, ne saurait schématiquement emprunter les mêmes canaux que dans les courants féministes occidentaux.

A cause de tous les éléments que nous venons d'énoncer, on ne peut mesurer l'avancée du processus de conscientisation et de radicalisation des femmes, aux actions menées sur l'avant scène politique, la répression omniprésente, il serait suicidaire et inutile, de révéler toutes les luttes qui doivent se mener ou qui se mènent.

Le processus de conscientisation des femmes arabes, n'est ni mesurable, ni quantifiable de l'extérieur à la manière des démocraties bourgeoises avancées.

Les femmes arabes, sont de plus en plus en rupture de banc, avec les prérogatives machistes des hommes. En atteste, les drames dans les familles, les divorces

Un long processus est entrainé de se déclencher, si nos mères ont eu un certain mode de vie, elles savent en tout cas qu'elles n'en veulent pas pour leurs filles.

Tout cette radicalisation, si elle peut être déjà aujourd'hui canalisée, trouvera son aboutissement, et sa forme, dans la période de lutte de classes les plus avancées.

Mais dans ce que représente le mouvement autonome des femmes, dans son expression la plus manifeste (c'est à dire pour le moment quelques femmes étudiantes, commissions syndicales) ce type même de regroupement sont encore très marginalisés pourquoi

La scolarisation et alphabétisation, n'a pas encore atteint les larges couches de femmes les plus défavorisées, (dans la campagne la scolarisation des filles est encore peu systématique) le manque d'instruction, et plus tard de formation professionnelle est un frein énorme à la prise de conscience des femmes.

Transformées essentiellement en reproductrices, ensermées dans les liens de la tradition, confrontées aux lois islamiques, et se vouant comme par une "seconde nature" aux tâches domestiques, à celles des champs.....et à l'éducation des enfants les horizons des femmes des couches ouvrières et paysannes sont très limités, la dépendance qu'on inculque aux femmes, et qu'elles inculquent à leur tour, est un facteur important qui maintient l'ordre établi.

Le sentiment largement partagé qu'elles ne "sont rien" ou "qu'elles ne sont que des femmes" est un élément psychologique largement repris par l'idéologie qui constitue avec un certain nombre de préjugés tenaces, la meilleure façon de maintenir les femmes dans leurs oppression.

Outre cela, les états théocratiques arabes, permettent peu la libre opinion, Les réunions qui ne vont pas dans le sens du pouvoir sont interdites.

Dés lors, il est difficile pour les femmes, de pouvoir se réunir, manifester, mener des campagnes massives, pour l'emploi, la scolarisation, l'interdiction de la polygamie, la répudiation etc.....

Au Maroc, quand les étudiants manifestent, les femmes sont successivement réprimées (voir à Fes, Evrier 81 2 blessées graves et une probablement morte)

Saida Menebhi morte des suites d'une greve de la faim en prison parcequ'elle appartenait à un mouvement) Fatima Oukacha et les autres encore dans les prisons

Tout mouvement à tendance nouveau, qui défendent résolument et sans compromission aucunes, les intérêts spécifiques des femmes alliés à ceux de l'ensemble des travailleurs, ne peuvent qu'aller et paraître à contre courant des idées et idéologiques ambiantes.

Non seulement, ce type de mouvement ne peut être que marginalité et dénonces aux noms d'idéaux divers, (la religion, la division au sein des travailleurs etc....)

Mais ils sont décisifs, car ils entament une brèche sérieuse dans l'ordre des idées établies (religion, famille) et dans celles des institutions bourgeoises.

Un problème interne à la composition de ce mouvement reste posé de manière cruciale, ce type d'expression du mouvement autonome des femmes (les groupes femmes) ne sont encore que le fait d'une avant garde intellectuelles, issue des couches moyennes ou bourgeoises de la société, cependant ils tendent à dépasser cette dimension en intégrant par exemple en leur sein les femmes immigrées comme en Europe, .

Ainsi les idées féministes, même si elles apparaissent comme minoritaires vont commencer vu les contradictions sociales, à attendre de nouvelles couches et pénétrer à l'intérieur des organisations du mouvement ouvrier.

La forme du mouvement autonome actuel, c'est à dire, non mixte et non affilié à des organisations ou partis politiques, mais partageant un point de vue de classes avec l'ensemble des travailleurs, en est encore, au tout début de son développement, en gros il se caractérise par sa diversité (multiples formes de regroupement (universités, syndicats, femmes de prisonniers) par sa richesse, parcequ'il véhicule de véritables forces révolutionnaires.

Mais aussi par sa dispersion et son orientation peu homogène.

Alors que l'oppression des femmes arabes, est à peu près la même dans l'ensemble des pays musulmans (ex: voile, islam, famille patriarcale, avec le jeu des maternités successives)

les pouvoirs en place, utilisent les mêmes arguments et à peu près une même politique, pour maintenir les femmes dans un état de dépendance (même si par ailleurs cette dépendance ne se réduit pas essentiellement qu'une dépendance économique) dépendance donc, juridique; politique, social, il s'impose d'une façon urgente, pour les femmes arabes, d'avoir une orientation précise et globale quand à leur revendication.

La seule façon d'y arriver, et de s'aider par le biais de coordinations au niveau du maghreb et de l'orient, d'avancer d'une façon unitaire, de déployer une solidarité active et affective avec toutes les femmes arabes, que la répression touche.

Au niveau de la nation arabe, nos mots d'ordre, doivent être unitaires, et nos campagnes de masse.

- Pour l'alphabétisation des femmes
- Pour l'emploi des femmes
- Pour la syndicalisation des femmes
- Pour l'égalité juridique en droit et en fait des femmes
- Contre toutes les discriminations sexuelles
- Pour le droit des femmes à l'auto-organisation
- Pour le contrôle des femmes sur leur corps

C'est la seule façon aujourd'hui pour les féministes arabes, d'avancer rapidement et de combler le retard, de répandre largement leurs idées, de combattre tout type d'obscurantisme, et toutes les racines du patriarcat.

Le mouvement féministe arabe aura alors atteint sa véritable maturité, et sera un instrument de lutte pour l'ensemble des masses de femmes travailleuses.

Un mouvement d'une telle capacité, influencera certainement sur l'ensemble des organisations du mouvement ouvrier pour reprendre en compte les intérêts des femmes.

Car il est essentiel de comprendre que la libération de toute société, ne peut se faire au détriment d'une partie sur l'autre.

INTERVENTION DU 8 MARS 1982 DU GROUPE FEMMES MAROCAINES

Dés le 8 Mars 1857, les femmes ont décidées de descendre dans la rue, et de manifester publiquement leur volonté de lutte concernant leurs conditions de vie et de travail, c'est ainsi qu'à New York les couturiers manifestèrent, en réclamant la réduction du temps de travail, et l'égalité des salaires avec les hommes, pour marquer cette date, le 8 Mars 1909, une autre manifestation rassemblant des milliers de femmes à New York déclarent le 8 Mars "journée des femmes ouvrières"

Et c'est en 1910, sur la proposition de Clara Zetkin, lors du congrès international des femmes socialistes à Copenhague, que le 8 Mars deviendra "journée internationale des femmes".

Le congrès de la 2ème internationale socialiste approuve cette proposition, et partout dans le monde, les femmes ont fait de cette journée, celle de leur lutte en tant que femmes.

Le 8 Mars 1978, la manifestation des femmes iraniennes à Teheran, plus que tout autre, a soulevée d'immenses espoirs dans les pays arabes, chez des milliers de femmes, qui avaient la preuve que les femmes des pays musulmans, pouvaient clairement signifier leur volonté de s'organiser d'une manière autonome et de lutter contre leur oppression.

Au Maroc des femmes commencent à sortir de leur isolement pour s'organiser en groupes de femmes, marquant ainsi d'une manière décisive, la volonté des voix s'élèvent marquant ainsi d'une manière décisive, la volonté d'une masse d'autres femmes, non seulement de défendre leurs intérêts en tant que femmes, mais également de faire la jonction avec l'ensemble des luttes de travailleurs

C'est pourquoi les femmes marocaines ont manifestées leur solidarité avec les femmes en lutte en Amérique du Sud (Nicaragua, Chili) Aujourd'hui, pour l'ensemble des femmes arabes et iraniennes, il est d'un intérêt historique de joindre à la bataille des femmes algériennes, contre le code de la famille et d'imposer toutes ensemble pour tout nos pays: un code de la famille civil et laïc.

Quelques mots sur la situation des femmes dans les pays arabes

En considérant la situation des femmes dans les pays arabes au niveau international, deux facteurs cruciaux se dégagent de cette réalité qui en dernière analyse est une réalité différenciée.

1- Le problème de la crise économique, inhérente aux fluctuations du capitalisme mondial et de (coures du pétrole)

2- Une crise politique ouverte avec ses retombées sociales au Moyen Orient comme au Maghreb.

Dans ce contexte il est bien entendu que les contradictions de classe sont aigües. Aux problèmes du chômage, de la hausse des prix, du pouvoir d'achat des travailleuses et de travailleurs, de la scolarisation les pouvoirs n'ont d'autres réponses, que l'exploitation de plus en plus accrue des travailleurs, et la répression.

Au Maroc, le 20 Juin 1981. a été un détonateur dans l'ensemble des luttes, en même temps qu'un grave coup de semance au pouvoir 1000 morts, une répression syndicale féroce, des arrestations massives tout ceci révèle que le pouvoir a compris, le danger des luttes syndicalement organisées, de même qu'il a compris et ne peut tolérer la jonction des luttes dans les manifestations, avec tous ensemble

reunis, les chomeurs, les paysans, les jeunes, les ouvriers les femmes etc....., cette lutte acharnee, degage de nouvelles perspectives pour les luttes des femmes d'une maniere concrete.

En effet, autant les mobilisations de femmes, dont nous avons parle ailleurs ex: en Egypte mobilisations et creations de 150 organisations de femmes en 1925.

Congres des femmes musulmanes en 1930 à Damas en Syrie

Celui de Teheran en 1932

Celui de Istanboul en 1935

Et bien d'autres mobilisations de femmes ailleurs dans le monde arabe ont aboutis sur des revendications democratiques:

-Droit de vote

-Connaissance des époux avant le mariage

Autant ces luttes étaient à l'initiative d'une fraction de l'avant garde bourgeoise, autant aujourd'hui le probleme de la lutte de classe, les contradictions croissantes dans la vie quotidienne, pose à l'ensemble des femmes, d'autres problemes.

Au Maroc, la periode actuelle de crise économique, aggravée par une situation de guerre, qui absorbe 40% du budget, la situation de crise du regime lui même de ses institutions et de ses valeurs, suscite une radicalisation et des exigences differentes de celles qui se sont developpees au lendemain de l'indépendance, a cet egard, les revendications des femmes à l'époque au Maroc, decoulaient des taches inachevees du nationalisme marocain

Les revendications se contonnaient donc au domaine democratique, et exigeaient des nationalistes bourgeois qui aidaient le pouvoir à étendre un certains nombres de droits, aux femmes.

- Droit de vote

- Droit au travail

Le pouvoir lui même engagea une campagne pour "oter le voile"

La situation radicalement differente de ces dix dernieres annees au Maroc, suscite chez les femmes d'autres alternatives. La radicalisation des larges couches de la jeunesse en raison même de la cause du systeme, les mobilisations anti- imperialistes, les luttes etudiants, (de l'unem) et lyceennes, les luttes contre le chomage ont stimulé les luttes de femmes au Maroc, et font naitre d'autres revendications historiquement decisives, que celles qui sont tolérées par la monarchie dans sa pseudo- democratie.

L'obtention des droits formels égaitaires, dans le travail en particulier, dans la politique, éligibilité des citoyennes n'a fait que mieux remettre en évidence les de l'inegalité.

Dans le secteur agricole, les femmes forment la grande majorité de la main d'oeuvre, sous payée, et quand la mecanisation est

introduite dans l'agriculture, ce ne sont jamais elles qui en bénéficient, (mais les hommes, sur les tracteurs, moissonneuses batteuses, tandis qu'elles demeurent sans formation, et attachées aux techniques les plus moyen-âgeuses)

Dans les villes, elles occupent une grande partie de la main d'œuvre dans le textile, la confection, là où les salaires sont les plus bas.

Pour d'autres, qui ont eu la possibilité d'accéder à la formation scolaire ou universitaire, on les retrouve dans le secteur tertiaire, secrétaire, infirmières, enseignante.

Elles occupent par ailleurs en majorité, une grande partie du travail à domicile 80% artisanat, broderie, parures, etc.... souvent elles ne connaissent pas leur patron, travail par intermédiaire, dépassant 15h par jour, et vivent les pires conditions de l'exploitation.

Quand enfin, les campagnes périodiquement se vident de leurs habitants, qui vont grossir les bidonvilles et l'armée de chômeurs les femmes souvent sont dans ces conditions impossibles de vie matérielles obligées de trouver du travail, et en dernier recours se tournent vers la prostitution clandestine.

C'est pour toutes ces raisons, et bien d'autres que nous n'avons pas le temps d'énumérer, que la seule alternative qui se dégage des luttes de plus en plus serrées qui sont en cours aujourd'hui, ne seront profitables pour nous femmes marocaines que si nous les menons conjointement, avec des femmes à tout les degrés dans le travail.

- Que si nous les menons d'ores et déjà, avec une lutte pour la remise en cause de la division sexuelle des tâches à tout les niveaux de la société (famille, travail) que si nous les menons avec une lutte pour le développement des services sociaux collectifs.

- Que si nous les menons, en nous battant pour la scolarisation systématique de tous les enfants et en particulier celle des filles.

- Que si nous menons, une lutte contre l'enfermement des femmes dans les secteurs traditionnels de la famille, la maison, l'éducation des enfants.

C'est dans cette base globale que la famille en tant qu'institution qui perpétue la dépendance des femmes, leurs isolement, ainsi que les rapports d'aliénation et d'oppression peut être remise en cause.

Mais aujourd'hui à l'occasion de ce 8 Mars 1982, nous voudrions, tout particulièrement mettre l'accent sur le problème

sur le probleme du code du statut personnel, et sa signification vu l'actualité en Algérie, et bien entendu du probleme posé d'une façon cruciale: L'islam.

II- Islam et code du statut personnel de la famille

Poser le probleme du code de la famille et du statut des femmes c'est poser le probleme de l'etat musulman theorétique, et de ses institutions, l'occident depuis la revolution islamique, et de la prise de pouvoir par le clerge chiite, s'est construit un thermometre avec le degré 140 de l'islam, pour mesurer l'etat de santé, de tel ou tel pays arabe ou musulmans, alors on parle de declin, de renouveau, de poussée....islamique, tous degres et tous niveaux d'analyse confondus.

Depuis le VII siecle et jusqu'à aujourd'hui, en terre d'islam le recours à la religion, demeure un recours, qui fonctionne, qui stimule, et qui garde beaucoup de credit, en la forme la culture courante de tout ces peuples arabes, c'est pourquoi nous ne pouvons parler d'une corruption subite de l'islam sur la scene politique de l'etat.

A la periode coloniale dans les pays d'orient ou du Maghreb le nationalisme arabe, est devenu un nationalisme musulman, un "islam nationalisant", il constituait le fondement essentiel de l'identité nationale, en defense de l'imperialisme.

La révolution iranienne, s'est établie comme une espece de 3eme voie entre le capitalisme et le socialisme.

En Egypte, la periode du nasserisme, le nationaliste bourgeois que fut Nasser avait tout interet à se réclamer de l'islam, dans son combat contre l'imperialisme.

Seule la Turquie de Mustapha Kamel qui prit la tête d'un mouvement nationaliste, et proclamer en 1922 la republique, reussit le tour de force de la laïcité en introduisant un code civil (proche du code civil suisse) Mais cette tâche elle même ne put être menée à bien, que parcequ'il mena une bataille de l'interieur contre le sultanat, la tâche fut facilitée étant donné que les turcs n'avaient pas à se battre au 20eme siecle contre un pouvoir colonial, qui se serait cristallisé une fois de plus autour de l'islam.

C'est compte tenu de toutes ces données, que nous comprenons, combien aujourd'hui, toutes nos forces doivent se concentrer vers la laïcité, alors qu'on assiste de plus en plus aux relents réactionnaires des femmes musulmanes qui luttent pour le paradisi islamique du VIIème siècle.

L'utopie politique, des frères musulmans et non seulement rétrograde, mais dangereuse et réactionnaire, carelle vise, non seulement à tromper les intérêts des travailleurs, mais aussi, à composer un schéma social et politique vieux de 14 siècles.

Les travailleurs; et les femmes en particuliers, n'ont rien à attendre ni des femmes musulmanes ni d'un clergé chiite.

Le code de la famille

Depuis que l'islam s'est constitué et a pris corps dans un état au VIIème siècle, puis par la suite dans celui d'un empire, il a été le seul référent, social, juridique, économique pour le bon fonctionnement de l'état en concordance avec les lois divines, la question de la famille, et du statut des femmes furent donc de tout temps, traitées dans le coran et les traditions, plus tard les écoles juridiques se différencierent, malekites, shafiites, hanafites, shiites, en aménageant chacune son droit, mais toujours d'une manière inhérente à celle du coran.

Jusqu'à aujourd'hui ce même modèle reste en cours, avec plus ou moins des éléments progressistes comme en Tunisie, ou plus ou moins rétrograde, moyen orient contenus dans ce qu'on appelle le code du statut personnel, au Maroc, moudawana, Tunisie, magalla, de l'Algérie au lendemain de l'indépendance ne peut immédiatement décréter un code du statut personnel.

S'inspirer des lois religieuses" divines et éternelles" pour statuer sur la vie des femmes et les adapter aux exigences du 20ème siècle révèle d'une opération magique qui en aucun cas ne peut aboutir dans le sens de la libération des femmes, contre leur oppression.

La polygamie, avec des clauses restrictives ou non reste maintenue au Maroc.

- De même, pour la répudiation, sans passer par le juge.
- De même pour la tutelle des hommes sur les femmes quelque soit leur âge
- De même pour l'égale dans les droits héritage etc....

Quelque soit les réformes qui peuvent être introduites, les femmes ne peuvent plus tolérer, d'être livrées par la loi à l'autorité des mâles qui jalonnent leur sexisme (le père, le frère, le mari, l'oncle, le juge)

Elles ne peuvent plus accepter d'être interchangeables, comme des biens (polygamie, repudiation) selon leur faculté de reproductrices, ou simplement pour leur jeunesse.

C'est pourquoi notre exigence aujourd'hui doit être portée sur l'établissement d'un code civil et laïc, qui garantirait les droits des femmes, il est clair qu'aujourd'hui, cette revendication, qui ailleurs en occident a pu paraître comme une tâche démocratique élémentaire est aujourd'hui, dans les pays musulmans, à tel point révolutionnaire, qu'il faut la mener parallèlement à un changement global de toute la société, ce point de vue est d'autant plus radical, qu'il bouleverse tout le mode de vie et les traditions de tous les peuples musulmans et peut paraître à la limite de l'hérésie.

Mais nous pouvons affirmer, que la perspective historique, la seule, demeure: la laïcité.

Cette législation doit reposer en effet sur une conception nouvelle révolutionnaire entre les rapports sociaux et les rapports juridiques, partir de la vie sociale d'aujourd'hui et non de celle du VII^{ème} siècle pour élaborer ce code est la seule possibilité d'introduire d'ores et déjà des ruptures pour une conception nouvelle d'une société libre et socialiste. selon les traditions même du matérialisme historique, il est en effet nécessaire pour élaborer ce code, de partir de la relation sociale existante pour déterminer sa forme juridique n'aboutit qu'au normativisme concitif, c'est pourquoi, il est en tout point nécessaire, de donner un rapport juridique et d'encourager pour même de cette loi, les prémices des relations sociales nouvelles plus libres, allant dans le sens de la libération des femmes, et de l'épanouissement des deux sexes.

L'état doit donc pouvoir garantir dans la nouvelle législation l'expression, et en fournir un support, cette bataille pour la laïcité jointe à celle de la lutte pour le travail, pour un changement global de la société, doit mener de l'avant notre pays, au lieu comme il a été fait au Maroc, et proposé en Algérie, marchera à la traîne des humeurs, des exigences des religieux, et des bourgeois, et celles des classes possédantes.

Cette lutte pour l'introduction et l'établissement d'un code civil, est fondamentalement une lutte contre l'oppression spécifique des femmes.

Notre lutte en tant que femmes, apporte une dimension spécifique à la lutte des classes, car elle met l'accent sur la bataille à mener contre toute hiérarchie, contre toutes attitudes bureaucratiques, et paternalistes, et pour la modification générale des rapports sociaux.

Revendiquer la laïcité c'est refuser que la religion continue à plonger dans l'obscurantisme des générations entières de femmes.

Mythe de la femme- mere, mythe de l'epouse,
Mythe de la femme qui demeure toujours enfant.

C'est pourquoi, il est necessaire que nous continuons à nous organiser
d'une maniere autonome, independante de toutes organisations ou
partis politique.

MA MERE

Ma mère, une mer de silence
Ma mère, un printemps qui se fane
Ma mère, une ombre présente
Ma mère, un sein qui pleure
Ma mère, un sein pour pleurer
Ma mère, une ride marquée
Ma mère, un oasis parfumé
Ma mère, un coeur où se blottir

Ma mère, un oeil sans marée
Ma mère, un vagin écartelé
Ma mère, un hiver tout entier
Ma mère, une ombre pesante
Ma mère, un puit étouffant
Ma mère... Un vide...
Ma mère... RIEN...

JEUNES IMMIGREES (DEUXIEME GENERATION)

D'abord, qu'entends-t-on par deuxième génération ?

C'est nous, ce sont nos amies, c'est vous jeunes maghrébines qui vous trouvez en France, qui êtes nées ici ou qui vivez en France. Qui que vous soyez votre souffrance est la même. Ce déracinement, ce déchirement entre deux pays différents est identique, nous sommes tous mis sous la même enseigne : Immigrés. En effet, deuxième génération peut signifier rien pour certains, des mots vides de sens. Beaucoup ne font pas de différences entre nos parents et nous qui sommes nées et avons vécu ici. Pour eux, nous sommes des étrangers, pire des immigrés. Le nom d'étrangers étant réservé aux Européens (bien qu'il y a ségrégation là aussi : Espagnols, Portugais....)

Ces jeunes filles, confrontées à cette dure réalité, écartelées d'un côté par les parents, la tradition, la religion et d'un autre côté la civilisation occidentale. Deux conceptions différentes qui s'affrontent en elles et qui se concrétisent par de nombreuses difficultés devant lesquelles, seules, elles doivent faire face. Il ne faut pas non plus nier le problème des jeunes garçons, il y a beaucoup de problèmes que nous partageons filles et garçons immigrés (confrontation de deux mondes, peur des parents face à ce monde "libéral", vacances au pays, nous sommes encore des immigrés (seul la prononciation est différentes)

Mais, nous, les femmes immigrées nous subissons nos pères et nos frères car nous sommes des femmes (le sexe faible).

Une femme ne doit pas sortir, ne doit pas étudier, c'est inutile, elle est juste bonne à se marier et à enfanter.

Elle pourrait s'appeler khadija, Amina ou bien Nadia. Elle habitait Nanterre, fait partie de cette fameuse "deuxième génération" et en a beaucoup souffert. Elle est l'aînée d'une famille de neuf enfants, le père est retraité, la mère sans travail.

En classe de troisième, son père, l'empêche de continuer ses études, elle reste donc à la maison et supporte toutes les tâches ménagères, tous ces projets se sont écroulés car elle ne pouvait pas étudier, elle n'existait plus. Sortir, ces parents ont accepté qu'elle travaille car ils avaient des difficultés financières. Elle a réappris la vie, avoir des amies, sortir de ses quatre murs qu'était sa maison. Elle donnait toute sa paie car ses parents, qu'elle aimait étaient dans le besoin.

.../...

Un soir, voulant sortir, son père lui refuse, elle décide de relever la tête et de sortir.

A son retour, son père la rama de coups et dorénavant va toujours la chercher à son travail. Son père décide de la marier avec un cousin, elle a 25 ans, elle pleura, l'avertit qu'elle partirait, en effet, elle quitta la maison.

Continuerait à aider financièrement ses parents, l'argent était renvoyées (poste restant).

Sa famille, sa mère, ses soeurs, lui manquaient beaucoup. Le jour du AID, elle décide de venir avec des cadeaux pour tout le monde. Arriver chez elle son père l'injurie, la renie, lui appris qu'il l'avait déclaré morte, elle n'existait plus pour lui, ni pour la famille en France comme au Maroc.

Elle était désespérée devant ce père qui ne voulait pas reculer d'un petit pas, sa mère impuissante qui pleurait, mais ne l'aidait pas, elle rentra chez elle, elle était seule, elle n'existait pas pour ceux qu'elle aimait. Elle s'allongea sur son lit et ouvrit le gaz.

Une de ses amies la découvrit cinq jour plus tard, la photo de ses frères et soeurs sur la poitrine.

D'autres filles de la " deuxième génération " sont mortes aussi, pas toutes de la même façon : certaines se sont prostituées, elles meurent chaque jour un peu plus

Certaines, se sont mariées de force avec quelqu'un, un homme, un inconnu. celles-ci sont moins bien payés que les premières

Il y a cependant d'autres voies pour la femme, s'organisée, s'unir, et lutter...

Une jeune immigrée,

LE MOUVEMENT AUTONOME DES FEMMES

Nous voulons reproduire ici le débat qui a eu lieu dans le Groupe Femmes Marocaines, à partir du "projet de plateforme" du Groupe, sur la question du mouvement autonome des Femmes: sa signification, ses objectifs, et ses nécessaires rapports avec le reste du mouvement ouvrier. Ce débat nous a permis de mieux comprendre la nécessité d'un mouvement des femmes, non-mixte, autonome, et de masse.

Pour nous, ce débat est loind'être clos: nous invitons toutes nos lectrices à y participer, vu l'importance qu'il a en regard de la nécessité de créer, dans l'immigration et au Maroc, des structures permettant aux femmes de s'organiser sur leurs problèmes spécifiques.

En Tunisie, avec le club Tahar Hadad et la commission syndicale Femmes de l'U.G.T.T; en Algérie avec le collectif des femmes étudiantes et travailleuses de l'Université, et des groupes de femmes, le mouvement des femmes, prenant des formes diverses, a démarré.

1- la nature de l'oppression des femmes

Depuis ENGELS avec "L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat", il est clair que l'apparition de l'oppression des femmes dans la famille est liée à celle des classes sociales. Personne ne peut nier

la nature spécifique de l'oppression des femmes. Elle est liée à leur rôle dans la famille, à la division sexuelle des tâches, à une oppression de classe qui les touche plus particulièrement, et souvent à une exclusion pure et simple des femmes de la production sociale.

L'oppression des femmes est donc double: elles sont opprimées en tant que femmes, et en tant que travailleuses:

a- En tant que travailleuses:

En plus de l'oppression et de l'exploitation que subissent l'ensemble des travailleurs, les femmes subissent une surexploitation. Privées de formation scolaire, et professionnelles sous-qualifiées, les femmes servent souvent de main-d'oeuvre de réserve pour les capitalistes. Et cette situation les rend dépendantes économiquement à l'égard de leur mari ou de leur père, ce qui les pousse à accepter de se soumettre à toutes les exigences, dans la famille comme dans le travail. Ainsi, les femmes travailleuses subissent l'exploitation commune à tous les travailleurs, mais elles sont prolétarisées en tant que femmes: les capitalistes ont tout intérêt à maintenir l'oppression des femmes, car elle leur permet de les sous-payer, de les licencier facilement, de les surexploiter, sous prétexte que leur place est à la maison. Les femmes, avec les chômeurs, forment ainsi une main-d'oeuvre de réserve, c'est à dire une masse de main-d'oeuvre sans emploi, sur laquelle on s'appuie pour faire pression sur les salaires de l'ensemble des travailleurs. La lutte contre l'oppression des femmes est donc de l'intérêt de classe des travailleurs en lutte.

Les revendications des femmes sur le droit à l'emploi, sur le droit à l'enseignement, à la formation professionnelle, au salaire égal, etc; doivent donc dès aujourd'hui être intégrées dans les revendications des syndicats et des partis.

b- en tant que femmes, elles subissent une oppression spécifique:

Le rôle des femmes dans la famille, comme productrices privées et comme reproductrices de la force de travail (par l'entretien gratuit de cette force de travail), justifie l'exploitation des femmes à l'extérieur de la famille.

La famille est en effet le lieu où se noue, où se concrétise l'oppression des femmes, celle liée à l'éducation, la morale, à la formation de futures mères. La famille, ghetto des femmes, où elles sont souvent enfermées à vie, n'ayant pas le droit au divorce; les femmes y resteront considérées comme des éternelles mineures, toute leur vie dépendantes économiquement, isolées.

Cette spécificité de l'oppression des femmes est présente, par extension; dans tous les rapports sociaux. Elles justifient par elles-mêmes la nécessité de créer des cadres de regroupement où les femmes puissent s'exprimer sur tous leurs problèmes, les poser collectivement et se battre ensemble, en les traduisant sous forme de revendications qui peuvent être reprises en charge par l'ensemble des organisations politiques et syndicales.

2-Pourquoi un mouvement autonome des femmes?

Seul un tel cadre, autonome, non-mixte, et de masse, peut poser d'emblée la lutte contre l'oppression des femmes comme une "priorité".

Historiquement, le mouvement ouvrier n'a repris en charge les revendications des femmes que lorsque celles-ci ont pris l'initiative et les moyens de les poser collectivement. En U.R.S.S et en Chine par exemple, en l'absence des femmes avant, pendant et ^{de mouvements} après la révolution, la plupart des acquis ont vite été perdus pour les femmes, même si

avec le changement des structures économiques, elles ont pu participer à la production.

En Algérie, malgré la participation importante des femmes à la guerre de libération et en Iran à la lutte contre le Shah, les femmes ont été laissées pour compte de ces luttes. Au Nicaragua aujourd'hui, et dans d'autres pays d'Amérique du Sud, les femmes s'organisent dans des mouvements autonomes, au cours même des processus révolutionnaires. Si de tels mouvements se maintiennent, c'est une garantie pour que les problèmes des femmes soient pris en compte.

De plus, seul un tel mouvement peut permettre aux femmes de s'exprimer sur tous les aspects de leur oppression. Il est juste et normal que les femmes participent aux organisations politiques et syndicales des travailleurs. Mais ces organisations n'ont pas pour seul objectif de se mobiliser sur l'oppression des femmes et souvent les femmes y sont encore minoritaires. Aussi ; pour que ces organisations soient sensibilisées et se mobilisent sur les revendications des femmes, il faut qu'à l'extérieur et à l'intérieur, les femmes les posent massivement.

A l'extérieur: par l'existence d'un mouvement autonome et de masse des femmes, pour que les femmes organisées dans les partis et les syndicats puissent bénéficier d'un rapport de force qui leur permette : de porter le débat à l'intérieur de leurs organisations. Ceci n'est bien sûr pas le seul but de la participation des femmes à ces organisations, mais il permet l'articulation entre le mouvement des femmes et l'ensemble du mouvement ouvrier. Les sections femmes des partis politiques (ex: Union des femmes Ittihadiates) ou les autres formes de regroupement des femmes dans les partis sont un pas en avant. Mais ces structures ne permettent pas de mobiliser la masse des femmes sur leurs problèmes: toutes les femmes appartenant à d'autres partis, toutes celles qui sont inorganisées, restent en dehors, puisque ces structures sont liées organisationnellement au parti. La création de ces structures est bien souvent une question tactique pour recruter des femmes avec le statut de "femmes-alibis".

La question doit être posée dans sa dimension stratégique: étant présente dans tous les rapports sociaux, elle ne disparaît pas automatiquement avec un renversement des structures économiques. Le mouvement des femmes doit donc rester une structure permanente car, même si une partie de leurs revendications est satisfaite, il a encore sa place.

Quelle autonomie?

Comme nous l'avons dit, les luttes des femmes ont toujours été intimement liées au développement des luttes sociales ou nationales. La lutte des femmes, loin de diviser ces luttes, ne peut au contraire que les enrichir, en posant aussi les revendications spécifiques des femmes. Il n'y a pas d'opposition entre la lutte des femmes et celles de l'ensemble des travailleurs. C'est pourquoi l'ensemble des travailleurs doivent comprendre que la création d'un mouvement des femmes va dans le sens de leur lutte. Pour éviter les confusions qui sont courantes, nous précisons ce que nous entendons par "autonomie du mouvement des femmes".

L'autonomie du mouvement des femmes est organisationnelle et non politique: ^{pas}

Autonomie organisationnelle: Cela signifie que le mouvement des femmes ne doit être rattaché à une organisation politique précise. Pour avoir un véritable caractère de masse, pour toucher l'ensemble des femmes, le mouvement doit être réellement ouvert à toutes. Mais il n'y a pas de place dans ce mouvement pour les femmes qui défendent l'ordre capitaliste, car les revendications des femmes travailleuses y sont présentes, et elles sont contradictoires avec les intérêts des bourgeois.

De par son caractère de masse, le mouvement doit cependant s'adresser aux femmes des différents partis et syndicats, et les regrouper autour d'objectifs communs. Il doit aussi se donner les moyens de toucher l'ensemble des femmes non organisées, et en priorité les femmes travailleuses.

Et c'est justement son caractère autonome qui lui permettra d'atteindre ces objectifs: autonomie organisationnelle pour s'adresser à toutes les femmes. Mais, politiquement, ce mouvement n'est pas autonome par rapport à la lutte des travailleurs.

La lutte des femmes est partie intégrante de celle de tous les travailleurs

Les femmes ont les mêmes intérêts que l'ensemble des travailleurs, dans la lutte commune contre le capitalisme. Le mouvement des femmes doit se donner les moyens de mobiliser l'ensemble des femmes, et en priorité les travailleuses, dans les luttes qui concernent tous les travailleurs. Il pourra ainsi concrétiser le potentiel de lutte que représentent

les femmes et ainsi aboutir à leur participation effective et massive à la lutte des travailleurs.

Le mouvement des femmes, autonome, non mixte et de masse, a donc un triple objectif:

- Faire prendre conscience collectivement aux femmes de leur oppression, dans tous ses aspects, pour qu'elles expriment, toutes ensemble, leurs revendications.
- Faire reprendre en charge, par l'ensemble des travailleurs, les revendications des femmes.
- mobiliser les femmes auprès de l'ensemble des travailleurs, et de leurs organisations, en tant que mouvement et par la participation des femmes à ses organisations.

3La composition du mouvement des femmes.

Elle répond précisément à ses objectifs.

- Le mouvement des femmes doit comprendre des structures non mixtes: grouper les femmes sur leur lieu de travail ou d'habitation, ou de scolarisation... Ces regroupements peuvent donc être des groupes de quartier, ou d'usine, ou de facultés...
- Les commissions syndicales, qui peuvent être créées à l'intérieur des syndicats permettent d'intégrer les revendications des femmes à celles de tout le syndicat. Par exemple, les revendications pour le droit à l'égalité des salaires, ou, dans un syndicat étudiant, celles contre les ségrégations sexistes dans les universités ou dans les orientations, ou au droit à l'école pour tous.

L'ensemble de ces structures composent le mouvement des femmes proprement dit. Mais le mouvement des femmes doit aussi se donner les moyens, lorsque les revendications des femmes arrivent à sensibiliser les travailleurs, de répondre à cette radicalisation, par la création de collectifs et de comités mixtes, au cours d'une campagne sur ses revendications.

De plus, la prise de conscience des femmes de leur oppression favorise leur participation aux organisations politiques et syndicales en plus grand nombre.

Ainsi, le mouvement des femmes peut éviter toute déviation sexiste, "radicale", en liant effectivement la lutte des femmes, à tout moment, à celle de l'ensemble des travailleurs. Il permet de réunifier ce que l'exploitation divise: les hommes et les femmes, dans un même combat, en luttant précisément contre les bases de cette division.

IL N'Y AURA PAS DE SOCIALISME SANS LA LIBERATION DES FEMMES
ET PAS DE LIBERATION DES FEMMES SANS LE SOCIALISME!

Le groupe femmes marocaines

A PROPOS DU PROJET DE "STATUT PERSONNEL" EN ALGERIE

Quatorze siècles (Hégire) se sont écoulés dans cet immense monde de l'Islam au-delà desquels, on aurait pu croire que consciences et esprits s'étaient imprégnés du même sceau de l'"évolution" que celui qui marque l'histoire.

Faux problème et piège scolastique de croire par ailleurs que le débat qui secoue une masse d'algériennes et d'algériens à propos du statut personnel et du code de la famille, se situe fondamentalement entre le courant moderniste et celui de l'intégrisme.

Cette dichotomie est plus que réductrice car le problème relève d'une autre dimension. Il est en effet au coeur de toute société et donne à chacune d'elle, le cachet de son évolution par le simple fait de savoir : "Quels sont le rôle et la place des femmes ?"

Selon un petit peu de dialectique, nous pouvons dire que maintenir les femmes dans les ténus de leur oppression signifie sursoir encore à un régime et à un pouvoir de nature patriarcale. Les faire intervenir au contraire, directement comme vecteur de l'organisation sociale, c'est libérer de formidables énergies, pour le bien et l'épanouissement de tous.

L'Algérie depuis 1963 essaya au travers de plusieurs tentatives (1966-1973-1980-1982) d'élaborer un texte de loi concernant la famille et le statut des femmes et par là même de choisir une orientation définitive à des aspirations.

Aspirations, certes malmenées jusque là, car un siècle de colonisation n'a pas été sans laisser des traces.

Pourtant dès 1930, nombre d'Algériens avaient pu accéder à la citoyenneté française. C'était en effet, une forme d'apostasie car cela entraînait la renonciation de fait à un statut personnel qui était l'expression même, sous une forme juridique, de la foi musulmane et donc de l'identité algérienne.

Et ce n'est qu'en 1944, par une loi du 7 mars que l'Etat Colonial français dans sa politique d'intégration, accorda la possibilité aux musulmans de devenir français en gardant le statut musulman, avec toutefois la possibilité de l'option pour la législation française : le Code de Napoléon.

La situation coloniale elle-même rendait donc impossible toute tentative de réforme du statut local musulman (Hanéfite et Malékite) par peur de dépersonnalisation devant un occupant si puissant. Mais également, du fait que les lois étant des lois religieuses, elles étaient donc d'essence divine (inspirées du Coran et de la Sunna) et conservaient toute leur potentialité de véracité et d'actualité.

Les réformes d'ailleurs ne commencèrent qu'autour des années quarante.

Mais qu'en fut-il de l'Algérie Indépendante ? Au lendemain de l'indépendance, il fut impossible de concevoir immédiatement des lois concernant la famille. C'est pourquoi il fut décidé de reconduire la loi précédente (Code Moraud réaménagé, 31 décembre 1962) et d'adopter un Code de la Nationalité et de la Législation. Sans particularisme ethnique.

C'est ainsi que le premier projet (1963-1964) sous Ben Bella, qui avait adopté le Code Moraud comme plan de travail décidait par exemple :

- 1°) pour le mariage : la constitution de la dot n'était pas obligatoire pour les non-musulmans,
- 2°) et pour le divorce : instituait un divorce judiciaire, ne permettant pas la répudiation abusive.

Le projet de 1966 quant à lui, essaya de synthétiser des aspects du C.S.P. des pays voisins (Maroc; Madwana, Tunisie; Magallon), tout en s'orientant vers l'Orthodoxie Malékite, et qui donna d'ailleurs un avant-goût du C.S.P. de 1982.

Le contrat de mariage, établi à 18 ans pour l'homme et à 16 ans pour la femme, contenait en son essence, un obstacle pour ne pas dire une forme d'oppression juridique pour les femmes.

L'établissement du contrat de mariage ne pouvait se faire qu'avec l'intervention du wali, que les femmes fussent mineures ou non.

De même, il instituait une ségrégation, en interdisant aux Algériennes d'épouser des non-musulmans.

Quant à la polygamie, une solution proche de celle de l'Irak devait être retenue.

Elle restait soumise à l'appréciation unique du juge. Sous cette autorisation, officiellement aucun homme ne pouvait s'adjoindre une co-épouse.

Le divorce restait un divorce judiciaire.

Il serait cependant trop long de mentionner l'ensemble des autres projets. Mais il est certain que sans la mobilisation massive de toutes les femmes au niveau national et international, et celle de toutes les forces progressistes, le projet de 1982 ne manquera pas d'être adopté.

A l'heure actuelle, le Gouvernement a marqué un recul, en retirant le projet, sous la pression d'un ensemble de mobilisations :

28 octobre 1981

14 novembre 1981 : rassemblement devant l'APM

23 décembre 1981 : rassemblement devant la grande poste
avec participation des anciennes
Moujahidates,

13 janvier 1982 : meeting à l'université d'Alger, dépôt d'une pétition portant dix milles signatures, comme il avait déjà reculé en 1966 et en 1972 sous l'ampleur des protestations des femmes.

Des mobilisations ont aussi eu lieu dans l'émigration sous forme de rassemblements, de création d'un comité de refus du Code de la Famille en Algérie ...

Cependant, ce projet n'est qu'ajourné, et risque de ne pas subir des changements fondamentaux.

C'est pourquoi, dès à présent, les femmes marocaines à Paris (G.F.M.) se joignent à côté de toutes les femmes algériennes qui luttent pour un réel changement de leur situation, d'autant plus que le projet du C.S.P. est de même nature que celui en vigueur au Maroc (mariage, polygamie, tutelle, répudiation...).

Nous affirmons qu'il ne peut y avoir de projet qui statue sur la vie des femmes sans y associer les principales intéressées.

- Ainsi par le fait d'autoriser la polygamie et d'en faire un acte légal.
- Par le fait de refuser aux femmes le droit au travail sans une stipulation express dans le contrat de mariage.
- Par le fait d'avoir toujours recours à un wâli (tuteur) et d'instituer la minorité juridique et pratique pour l'ensemble des femmes.
- Par le fait de leur interdire le choix d'un conjoint (Impossibilité du mariage mixte pour les femmes musulmanes).
- Par le fait de rétablir la répudiation et toute une série d'autres mesures non moins légales et islamiques.

Le pouvoir algérien (comme celui du Maroc) aura tout à fait décidé du choix et de l'avenir du pays.

Privées du droit élémentaire de régir leur vie comme elles l'entendent, privées de celui de participer d'une manière légale à la sphère économique et sociale comme les hommes, les femmes ne pourront plus échapper à leur oppression, tout étant organisé pour les y maintenir.

Nous, les femmes marocaines à Paris, protestons contre l'enfermement des femmes dans le secteur traditionnel de la famille, le seul légal que toutes les sociétés leurs reconnaissent.

Nous protestons contre le fait de vouloir faire des femmes, une machine de reproduction et des êtres à mentalité

d'assistée, corvéables et maléables à merci..

Nous demandons la possibilité pour toutes les femmes d'accéder à toutes les sphères économiques, sans aucune condition.

- L'égalité de tous les droits avec les hommes.
- L'interdiction de la polygamie, et de la répudiation.
- La socialisation des tâches domestiques.
- L'allègement de l'éducation privée des enfants par l'installation de crèches.
- La levée de toute tutelle sur les femmes.
- Le rétablissement du divorce judiciaire pour la femme comme pour l'homme - et sans compensation.
- Et l'association massive de toutes les femmes projet du C.S.P.

La solidarité de toutes les femmes au Maghreb s'impose pour essayer de démonter tout de dispositif d'exploitation et d'oppression des femmes.

Vive la libération des femmes

G.F.M PARIS

SENS DE NOTRE PARTICIPATION AUX ASSISES SUR LES FEMMES ET LE TRAVAIL
DES 14 ET 15 NOVEMBRE

Le mouvement des femmes en France(coordination des groupes de femmes de quartiers et d'entreprises, m.l.a.c. etc.....)mene depuis plus d'un an une campagne pour le droit au travail des femmes, contre les discriminations à l'egard des femmes dans le travail

Les assises de novembre lui ont permis de s'adresser à des femmes du mouvement venues de toutes la France-(700 au total) pour exprimer collectivement les positions des femmes sur les problemes du travail.

Invité à ces assises, le groupe femmes marocaines, en coordination avec le groupe femmes algeriennes, a saisi cette occasion pour exprimer les revendications des femmes immigrées pour le droit au travail(carte de travail), pour la formation professionnelle pour toutes, et l'accès aux creches pour qu'elles puissent suivre une formation ou travailler.

A la même periode, nous luttons avec les femmes immigrées" sans papiers" pour leur regularisation, c'est pourquoi nous avons centrees notre intervention aux assises sur ce probleme, et nous avons adresser le texte d'une petition adoptee aux assises, au ministere de la solidarite nationale.

Ces assises nous ont aussi permis de profiter de l'experience des femmes françaisesqui, à l'issue des assisesont posees les positions communes des femmes . A appelé les partis et les syndicats aux "etats generaux" sur le travail des femmes qui ont eu lieu les 24 et 25 Avril avec la c.f.d.t. et des militantes de la C;G.t.

LE SENS DE NOTRE PARTICIPATION COMME FEMMES MAGHREBINES IMMIGREES

AUX ASSISES NATIONALES SUR L'EMPLOI DES FEMMES

Le groupe femmes marocaines, le groupe femmes algériennes, les femmes tunisiennes sont partie prenante des campagnes du mouvement des femmes françaises : nous sommes des femmes dans l'immigration en France. Notre participation aux assises s'inscrit dans ce cadre pour contribuer aux débats du mouvement sur les problèmes des femmes et le travail, et pour apporter des éléments en ce qui concerne plus particulièrement les femmes immigrées et le travail.

Mais notre spécificité en tant que femmes immigrées, et en tant que femmes arabes, ne nous permet pas de nous faire entendre ici en France, aussi nous attendons de ces assises, et du mouvement des femmes françaises, dans ses batailles quotidiennes, qu'elles intègrent dans leurs revendications, les mots d'ordre des femmes immigrées. Encore une fois, à cause de notre oppression même, à cause des limites que même le gouvernement actuel met à notre droit de vivre, de circuler, de travailler, de nous exprimer en France, il est difficile pour nous d'établir un rapport de force qui nous permette d'imposer nos mots d'ordre. C'est donc plus qu'un appel au soutien du mouvement des femmes. A la lutte des immigrées, c'est un appel à vous battre toutes, à nos côtés. Ainsi la régularisation sans conditions (pour l'obtention des cartes de séjour et de travail) des immigrées "sans papiers" entre dans la campagne sur l'emploi des femmes. Nous espérons, comme l'ensemble du mouvement, sortir de ces assises avec des perspectives concrètes, de façon à démarrer une véritable campagne sur l'emploi des femmes, qui continuent, même sous le gouvernement actuel, à être les dernières embauchées, les premières licenciées, sous-qualifiées, sous-payées, etc...

Pour les femmes immigrées, tous ces problèmes se posent mais de manière encore plus crue.

LES FEMMES IMMIGREES ET LE TRAVAIL.

Nous ne sommes plus sous Giscard : les femmes peuvent venir en France rejoindre leurs familles. Mais seules les femmes qui viennent dans le cadre de ce fameux "regroupement familial" ont le droit de venir vivre en France : l'immigration est arrêtée depuis 1974, et le Gouvernement actuel renforce encore le contrôle aux frontières : corvéables à merci, nous sommes aussi renvoyables à merci. Cela veut dire que, par exemple, si une femme seule veut travailler en France pour sortir de sa famille, elle n'a pas le droit au séjour en France. Et on refuse en fait à une femme d'immigrée divorcée ce même droit au séjour. Même chose pour toute démarche administrative : on nous demande les papiers du mari ou du père, et on refuse de nous en accorder !!!

Le droit au travail pour les femmes immigrées, ça signifie donc :

- le droit d'abord de pouvoir vivre en France : le droit à la carte de séjour.
- le droit de travailler : le droit à la carte de travail, pour pouvoir bénéficier des garanties sociales accordées aux autres travailleurs ...
- Le droit à la formation professionnelle : axée à tous les types de formation, et garanties d'emploi à la fin.
- Le droit d'accéder aux équipements collectifs sans conditions, et d'abord les crèches, sans quoi les femmes immigrées qui veulent "en sortir" ne peuvent ni aller apprendre la langue française, ni apprendre un métier, ni travailler.

.../..

En lui refusant de fait tout cela, en lui refusant le droit au séjour et au travail, on la renvoie à sa situation d'opprimée, au sein de la famille immigrée où elle est toujours considérée comme une éternelle mineure.

Elle s'est battue pour venir en France travailler, pour se prendre en charge et souvent en contre partie; elles doivent prendre en charge leur famille.

Cela veut dire que :

Soit elles continuent ici à dépendre d'un homme, marié ou père.

Soit elles se retrouvent sans papiers dans la clandestinité; cette bataille pour l'indépendance économique reste sans issue.

Sans papiers, cela veut dire sans garanties sociales ni protection des droits : elles sont sur-sur-exploitées : dans leur travail; les patrons se permettent de leur faire faire plus de 15 heures pour moins que le SMIC.

Dans le cas des femmes qui font du travail domestique, le "logé^{es} et nourries", signifie être sur place 24 H. sur 24. Et pour celles qui veulent gagner de quoi vivre décemment, ou de quoi se dédouaner, comme elles disent, vis-à-vis de leur famille, c'est la prostitution.

Elles en arrivent à accepter de plus en plus de choses, et pour combler les fins de mois, souvent c'est la semi-prostitution !

Pour une fois, ce n'est pas seulement la culture d'origine (arabo-islamique) qui est en cause, mais bien notre situation de non-droit en tant que femmes immigrées en France.

Notre bataille actuelle en tant que Groupe de Femmes Immigrées, à travers les possibilités ouvertes par ce que le nouveau Gouvernement a appelé "la régulation des sans-papiers", est d'exiger un véritable droit au travail pour les femmes immigrées "clandestines" :

- c'est ces "possibilités" qui sont limitées : pour avoir la carte de travail, il faut prouver l'entrée en France avant Janvier 1984, et détenir un contrat de travail : "possibilités ségrégatives" : - c'est depuis 1974, et non pas depuis Janvier 1981 que les immigrées ne peuvent plus venir en France, qu'ils viennent "clandestinement".

Très peu remplissent cette condition.

- Même chose pour le contrat : la plupart des femmes immigrées, parce qu'elles travaillent au noir, n'ont jamais eu de contrat. Et aujourd'hui les patrons, pour leur faire "la faveur" de leur en signer un, multiplient les chantages : au salaire, aux horaires, et même chantage sexuel. Ils en profitent pour leur imposer des horaires illégaux, des conditions de travail plus dures ... sans compter les manifestations de racisme.

Ou bien, si elles refusent, pas de contrat. Ils ne veulent pas "s'engager" à les faire travailler, alors qu'elles travaillent chez eux depuis des années, ils ne veulent pas payer les cotisations sociales et les 600 F. pour l'office national de l'immigration, où ils exigent qu'elles les paient elles-mêmes. ET ELLES ACCEPTENT. Elles acceptent tout pour avoir la carte de travail. Et quand on leur signe ce contrat, on leur fait bien comprendre que si c'est 20 heures par semaine (minimum), sur le contrat, elles continueront bien sûr à faire leurs 10 à 15 heures/Jour, AU MEME PRIX QU'AVANT.

Si elles refusent, pas de contrat, pas de "régularisation" et la date limite de régularisation approche : fin décembre !!!

C'est donc et dans l'immédiat une bataille pour une bataille minima, droit de vivre en France, droit de travailler que nous menons. Après décembre, notre bataille continue :

- L'ensemble des femmes immigrées "sans papiers" ne pourront pas être régularisées vu ces conditions draconiennes.

- L'immigration sera toujours arrêtée, les frontières fermées et nous devons nous battre pour ne pas continuer, comme sous GISCARD à venir en France seulement pour rejoindre notre père, notre mari, qui d'ailleurs préfèrent, pour que nous soyons bien gardées, que nous restions ou que nous repartions au pays.

Pour les jeunes immigrés, c'est la même chose .

Les filles de la "deuxième génération" n'obtiennent pas toujours un travail à la fin de leurs études, et le type de formation professionnelle à laquelle elles ont accès, quand elles y ont accès, ne leur permettent pas de travailler.

Pour elles aussi, c'est la carte de travail qu'il faut exiger. Les étudiantes immigrées n'ont pas non plus le droit à la carte de travail. Elles ont aussi le "droit" de travailler au noir.

Notre sur-exploitation ne cessera pas du jour au lendemain et nous aurons besoin de toutes nos forces, de toutes les forces des femmes qui se battent en France.

FEMMES FRANCAISES, FEMMES IMMIGREES, C'EST TOUTES ENSEMBLE QU'IL FAUT LUTTER !

TEMOIGNAGE D'UNE FEMME DE MENAGE "SANS PAPIERS"

La situation de la femme immigrée est insupportable et des plus précaires. En effet, les femmes immigrées ~~sont~~ le plus souvent, arrivent en France dans le cadre du regroupement familial et donc n'ont pas le droit au travail. Elles sont acculées à travailler au noir comme toutes les femmes immigrées sans papiers.

Cette situation de sans droit nous oblige à accepter les travaux les plus pénibles et les plus ingrats sans aucune garantie aux couvertures sociales avec des salaires dérisoires et des horaires de travail illégaux.

En tant que travailleuse immigrée, je voudrai me permettre ici de parler au nom des femmes de ménage. Notre situation se résume comme suit :

- Nous travaillons en général chez plusieurs patrons à la fois.
- Nous travaillons au maximum 10 Heures par semaine chez chaque patron.
- Etant donné notre situation de sans papiers, nous sommes soumises par nos patrons à une exploitation atroce et à des conditions de travail intolérables car notre travail ne se limite pas à l'entretien de la maison mais aussi à la cuisine et tout ce qui s'en suit; à la prise en charge des enfants, courses, etc ...

Voilà en résumé nos conditions de travail. Quant à nos revendications nous les posons comme suit :

- Egalité de droits avec les hommes ;
- Egalité des droits travailleurs Français-Immigrés ;
- Le droit au regroupement familiale sans aucune condition ;
- Carte de travail et de Séjour pour toutes les Femmes Immigrées : Femmes de ménage : sans aucune condition ;
- Droit à la régularisation sans condition de contrat de travail ;
- Droit à la régularisation sans la condition de l'engagement de versement à l'ONI (600 F)

Enfin, nous remercions encore tout les amis qui nous soutiennent.

- Vive l'Unité des Travailleurs Immigrés Hommes et Femmes.
- Vive la Solidarité Français Immigrés.

Femmes de Ménage
"Sans-Papiers"

PETITION POUR LA REGULARISATION SANS CONDITIONS DES FEMMES IMMIGREES?
 "SANS PAPIERS, ET LE RENOUELEMENT AUTOMATIQUE DES CARTES DE SEJOUR
 ET DE TRAVAIL.

Les femmes immigrées, comme l'ensemble des travailleurs immigrés, sont actuellement l'objet de mesures exceptionnelles de "régularisation" des: "sans papiers", de la part du nouveau gouvernement. Mais la "régularisation" se fait à condition:

-d'avoir un contrat de de travail de un an

-d'être entré en France avant janvier 1981

Ces mesures sont restrictives: pourquoi?

-Pour les femmes immigrées "sans papiers", les conditions sont presque irréalisables. La plupart d'entre elles sont femmes de ménage, au noir et les patrons REFUSENT le plus souvent de leur signer ce contrat, alors qu'elles travaillent chez eux depuis des ANNEES!!

Ou, ils acceptent de leur faire cette "faveur" de signer; c'est après de multiples chantages aux horaires, aux salaires, et même le chantage sexuel... sans compter les manifestations de racisme. S'ils se permettent tout cela, c'est parce qu'ils savent qu'elles ne peuvent pas ne pas accepter: avoir ce contrat, c'est la condition pour elles du droit au séjour (légal) en France.

-La 2ème condition (entrée en France avant janvier 81) exclue un grand nombre d'entre elles;

-Et la date LIMITE de régularisation APPROCHE: LE 31 DECEMBRE!!!

Ca veut dire qu'à partir du 1er janvier, ce seront les EXPULSIONS MASSIVES C'EST POURQUOI, nous signataires exigeons du gouvernement:

-LA REGULARISATION SANS CONDITIONS DE CONTRAT NI DE DELAI DE TOUS ET TOUTES LES "SANS PAPIERS"

-LE RENOUELEMENT AUTOMATIQUE DES CARTES DE TRAVAIL ET DE SEJOUR

-LA REOUVERTURE DES FRONTIERES. LES IMMIGRES NE SONT PAS RESPONSABLES

DU CHOMAGE!!!

Nom et prénom

ville

signature

La journée internationale des femmes, est aussi l'occasion pour les immigrées de sortir de l'ombre, et d'exprimer leur réalité quotidienne, une réalité qui tout les jours signifie:

- L'exploitation au travail
- L'oppression dans la famille
- La repression policiere
- Et les tracasseries pour les papiers de séjour, de travail etc.....

Selon les dernières statistiques de Janvier 81, la population étrangère s'élevait à 4 millions 147 milles, soit 8% de la population totale en France .

8% de femmes et d'hommes dépourvue de droits politique, (même après le 10 Mai) lésés dans leurs droits sociaux.

Ils sont depuis toujours les boucs émissaires de la crise, sinon les premières victimes du chômage. Ils constituent pourtant qu'on le veuille ou non un élément structurel à l'économie française (ouvriers, ouvrières, sur les chantiers, dans les usines)

Le seul effort de la gauche, depuis le mois de mai, a été de régulariser la situation des travailleurs et travailleuses sans papiers, plongés dans la clandestinité, et offrant au patronat toutes les possibilités pour être exploités, licenciés, embauchés dans les pires conditions, avec les plus bas salaires et sans sécurité sociale.

Le 10 Mai, a été aussi un declic pour l'ensemble des travailleurs immigrés, pour imposer la régularisation de leurs situation, et l'amélioration de leur condition de vie sociale et politique.

Le gouvernement par l'ensemble des revendications, a répondu par des restrictions majeurs et des conditions pour l'obtention des cartes de séjour et de travail

ex: être rentre en France avant Janvier 81.

Avoir un travail stable

Alors que c'est par exemple impossible pour les femmes de ménage les employés de maison d'avoir un seul et même patron.

Ces mesures sont donc restrictives et discriminatoires, alors que ces femmes depuis des années travaillent "au noir" chez le même patron, et que cela signifie pour le patron :

- Payer des charges
- Fournir des fiches de paie

Et donc s'exposer à ce que les femmes prennent conscience de leurs droits, se syndiquent, s'adressent aux prudhommes..... pour la défense de leurs droits.

Pour ces raisons les patrons refusent de les régulariser.

NOUS FEMMES IMMIGREES, NOUS NOUS SOLIDARISONS AVEC LA LUTTE DES FEMMES

POUR L'OBTENTION DE TOUT LEURS DROITS EN FRANCE.

VIVE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

FEMMES IMMIGREES

UNITAIRE DANS LES LUTTES DES FEMMES MAGHREBINES

Ce 8 mars 82, journée internationale des femmes doit avant tout concrétiser pour nous femmes du Maghreb (Algériennes, Marocaines;;;;) notre union et notre détermination dans les luttes, sur tous les terrains où nous vivons et où nous rencontrons l'oppression

DANS NOS PAYS

C'est toute ensemble (Marocaines, Tunisiennes, Algériennes) que nous nous solidarisons avec les femmes algériennes entrées en lutte au pays contre le " Statut du Code de la famille" depuis le 21 septembre 81.

C'est en effet, contre un statut discriminatoire, rétrograde, réintégrant les femmes au foyer, les privant des droits élémentaires de disposer d'elles-mêmes et de leur devenir et leur imposant un projet de statut sur la famille qui n'est autre qu'une légalisation de l'oppression des femmes, que les femmes (travailleuses, étudiantes, femmes au foyer, moudjahidates) se sont unies toute ensemble pour refuser toute tutelle, pour dire NON à un projet qui nulle part n'a tenu compte de l'opinion des femmes. Les mobilisations des femmes en Algérie ont été nombreuses, et importantes. Des rassemblement ont eu lieu devant Ass. Nat. Populaire, le 28/10 ; le 16/11 ; le 23/12 1981 avec des pétitions regroupant plus de 10 mille signatures.

EN FRANCE

Le projet, le 24 janvier 82, n'a été qu'ajourner donc ^{les luttes} doivent continuer : parce qu'au Maroc "le Code du Statut personnel" en vigueur aujourd'hui est le frère jumeau du projet algérien. Avec les femmes Algériennes demandons dans nos deux pays :

L'INSTAURATION D'UN CODE CIVIL ET LAÏQUE.

- Nous refusons qu'un quelconque statut discriminatoire régissent nos vies ;
- Nous refusons toute tutelle juridique ;
- Nous refusons une quelconque autorité maritale ;
- Nous demandons l'interdiction de la polygamie ;
- Nous demandons l'interdiction de la répudiation unilatérale ;
- Nous demandons le droit au divorce pour les femmes sans compensation ;
- Nous demandons l'intégration massive des femmes à tous nouveaux projet de loi ;

Il faut partir de la vie sociale, pour élaborer une juridiction et défendre les intérêts spécifiques des femmes traditionnellement lésées par le système juridique religieux

ENSEMBLE : EN FRANCE , comme AU MAROC et EN ALGERIE.

Luttons pour l'égalité des droits entre français et immigrés. La régularisation sans condition de tous les "Sans-Papiers".

Luttons pour l'égalité des sexes dans nos pays.

Luttons pour le droit à l'emploi.

Luttons pour la généralisation des crèches.

Luttons pour l'alphabétisation des femmes.

Et toute ensemble imposons par nos luttes un Code Civil et Laïque.

Pour la liberté des femmes maghrébines.

Solidarité avec toutes les femmes en luttant dans les pays d'Islam ; dans les pays d'Amérique Latine ; dans les pays d'Afrique Noire.

La coordination des femmes maghrébines appelle à la manifestation Unitaire qui aura lieu le samedi 6 mars 1982 ; place du Chatelet à 16h.

Le 7 mars 1982 : Les femmes Marocaines et les femmes Algériennes organisent au 254 Bd Raspail Paris 14^e métro Raspail ; à l'Ecole Spéciale d'Architecture.

- Débat - Fête - Forum - Film (non mixte) à partir de 16 h à 24 h.

Avec Naoual Saoudiou et d'autres féministes arabes.

Le débat : Situation des femmes dans le monde arabe et statut personnel.

Les forums : Immigrées ; femmes iraniennes ; femmes turques ; femmes et code de la famille.

Fête et bouffe : Chants féministes maghrébins et danses

Coordinations des femmes maghrébines immigrées

46, rue de Montreuil M.T.I.

Métro Nation

tél : 372.75.85

- يوم 8 مارس. اليوم العالمي للنساء. يجب أن يكون وقبل كل شيء فرصة للنساء المغربيات والجزائريات والتونسيات تجسيداً لخادنا وعزمنا في النضال في جميع الساحات التي نعيش فيها والتي نلقى فيها الضغط والقمع. ففي هذا الإطار.

- تنسيق نساء المغرب العربي يدعون كل النساء المهاجرات للمضامنة الموحدة التي ستعقد يوم 6 مارس 1982 بساحة شاتلي على الساعة الرابعة زوالاً.

- و 7 مارس 1982 النساء المغربيات والجزائريات ينظمن في المدرسة المخصصة للمندوبة ب 254 شارع راسبائ.

تقاسم - حفلة - عروض - فيلم (خاص بالنساء) ب 11 ربييع.

من الساعة الرابعة زوالاً إلى منتصف الليل - مع نوال السعداوي ونساء مناضلات عرب، ونساء من تركيا ومن إيران.

- أغاني - أكل - ورقص

تنسيق نساء المغرب العربي

L'AVORTEMENT EN FRANCE DU COTE DES FEMMES IMMIGRÉES (MACHREBINES)

Les femmes immigrées ont accès à la contraception:

- Par manque d'information dans la langue d'origine (ce qui permet à la hiérarchie médicale de se servir des femmes immigrées, et des handicapées comme cobaye pour leurs expériences et même de leur injecter des produits médicamenteux dangereux, interdits de vente, tel que le depo-provera).
- Par l'insuffisance de ces centres d'information.
- Et bien souvent sous couvert de religion et de culture, l'opposition du mari.

Elles sont donc amenées en dernier recours à l'avortement.

Mais le droit à l'avortement est loin d'être un acquis avec la loi restrictive et sélective qu'est la loi Veil: une vraie course d'obstacles pour les femmes :

- Visite au planning familial
- Première visite chez un médecin qui déclare la grossesse.
- Puis après une attente de 8 jours.
- La femme doit voir un autre médecin qui lui choisira la date d'intervention. Tout cela dans les délais légaux imposés par la loi , qui sont actuellement de 10 semaines.

S'ajoute bien sûr le problème d'argent, car pour ce faire il faut payer un minimum de 750 FRF en liquide (selon les hôpitaux ou cliniques).

Mais aux restrictions de cette loi pour toutes les femmes, s'ajoute pour les femmes immigrées d'autres limites :

- Avoir une carte de séjour prouvant qu'elles sont en France depuis au moins 3 mois.
- Et comme pour la contraception l'opposition du mari.
- Le problème de la langue, car tout se dit en français.
- Les délais légaux pour se faire avorter deviennent un problème encore plus grave , car par l'incompréhension de ce qu'on peut leur demander , elles peuvent dépasser les délais.
- Problème d'argent, car 750 FRF minimum représente un énorme trou dans le budget d'une famille immigrée, lorsque la femme ne travaille pas et qu'il y a déjà plusieurs enfants à charge.

C'est pour toutes ces raisons, et parce que pour un bon nombre de femmes aujourd'hui encore l'avortement signifie clandestinité et voyage à l'étranger que nous femmes machrébines dans l'immigration nous avançons les revendications suivantes :

- AVORTEMENT LIBRE ET GRATUIT, CELA VEUT DIRE SANS RESTRICTION AUCUNE POUR TOUTES LES FEMMES IMMIGRÉES OU PAS.
- NOUS RECLAMONS PLUS DE CENTRES D'INFORMATION SUR L'AVORTEMENT ET LA CONTRACEPTION ET DANS LA LANGUE D'ORIGINE POUR LES FEMMES IMMIGRÉES.
- CONTRE LA LOI SUR L'AVORTEMENT TELLE QU'ELLE EST AUJOURD'HUI.
- POUR LA DÉSÉGALISATION DE L'AVORTEMENT EN DEHORS DES LIMITES DE LA LOI.
- CONTRE LES INTERDICTIONS PROFESSIONNELLES DE NE PAS AVORTER AU DELA DES DELAIS LEGAUX.

G.F.A. (Groupe Femmes Algériennes)
G.F.M. (Groupe Femmes Marocaines)

Pour tout contact : G.F.A. G.F.M.

F.T.I. (Fédération des Travailleurs Immigrés)

46, rue de Montreuil

75011 PARIS 13^e M^o DÉPÔT TEL: 312. 75.35.

Les problèmes que rencontrent les femmes immigrées ne peuvent être séparés de ceux de l'ensemble de la population immigrée. Nous savons tous qu'en période de crise, les travailleurs immigrés sont les premiers à en subir les conséquences le plus durement. Ils servent de boucs-émissaires à la politique d'austérité du pouvoir qui leur endosse la responsabilité du chômage.

Les femmes immigrées sont particulièrement touchées par la crise. N'arrivant en France que dans le cadre du regroupement familial, elles n'ont pas la possibilité d'obtenir des cartes de travail et doivent même s'engager à ne pas travailler.

Les travailleurs immigrés désirant faire venir leur famille en France doivent remplir certaines conditions :

- * Il doit
 - * Le travailleur doit être résident en France régulièrement pendant un an
 - * Il doit avoir des ressources suffisantes
 - * Un logement adapté (ex : 2 pers : 25 m² ; 3 pers : 42 m² ; 4/5 pers : 55 m²) (condition la plus contraignante)
 - * Contrôle médical des membres de la famille effectué par l'ONI dans les pays d'origine
 - * Interdiction aux membres de la famille de travailler.

Les femmes immigrées vivent les plus souvent dans des logements surpeuplés et insalubres où les conditions d'hygiène et de sécurité sont lamentables. L'isolement des femmes immigrées dans les cités de transit, les H L M ... est d'autant plus grand qu'elles ne connaissent pas pour la plupart la langue française et ne peuvent établir des contacts avec l'extérieur. Elles subissent plus durement le choc de la transplantation en milieu urbain. Non scolarisées, n'ayant pas d'activités professionnelles, leur rôle est limité aux seules tâches familiales, reproductrice et à l'éducation des enfants.

Très peu d'entre elles savent lire, écrire, ou ont la possibilité de suivre des cours d'alphabétisation, ce qui les rend plus vulnérables face aux différents problèmes administratifs et sociaux qui se posent à elles. Par ailleurs, le FAS subventionne moins les cours pour femmes (alpha, couture, cuisine) que les cours pour hommes, ceux-ci n'étant pas rentables.

Par ailleurs, les femmes immigrées n'ont pas accès à la formation professionnelle. Les femmes qui arrivent à travailler acceptent les travaux les plus pénibles et les plus mal payés et déqualifiés par rapport aux hommes, les femmes immigrées se rabattent sur le travail au noir pour compléter le salaire du mari.

.../...

Les revendications concernant l'égalité des droits entre les travailleurs français - immigrés, hommes et femmes, doivent permettre de réaliser l'unité de la classe ouvrière et de tous les opprimés. C'est le devoir de toutes les organisations de travailleurs immigrés, à la classe ouvrière et au mouvement des femmes de prendre en charge les revendications des femmes immigrées.

Droit au travail pour les femmes immigrées.

Droit à l'alphabétisation et à la formation professionnelle.

Information en langue d'origine sur les droits sociaux.

Avortement libre et gratuit, informations sur la contraception.

A BAS les lois anti-immigrés (lois racistes Bonnet - Barre, projets de lois Stoléru et d'Ornano ... décret Imbert).

TOUS ET TOUTES A LA MARCHE NATIONALE :

Samedi 10 Mai à 14 H Métro République

Collectif des femmes Tunisiennes

Groupe femmes Algériennes

Groupe femmes Maronaines

FEMMES IMMIGREES UNISSEONS NOUS CONTRE LE RACISME ET LES LOIS ANTI-IMMIGRES

Personne n'est dupe de la prétendue aide aux pays sous développés du gouvernement français. Alors que l'on connaît les visées imperialistes concretisées par le pillage des matières premières et des forces vives par le biais de la division internationale du travail. Alors que nul ne peut se leurrer sur son soit-disant souci de stabilité dans les anciennes colonies, véritables zones franches du grand capital, par multinationales interposées, et placées sous la protection militaire des Etats impérialistes qui n'hésitent pas, le cas échéant, à intervenir directement (Tchad, Zaïre, Centre-Afrique, etc....) Alors que le doute n'est plus possible sur l'imféodation de nombreux gouvernements du tiers-monde à ces mêmes Etats.

Alors que tout un chacun peut juger du cynisme de la politique de la France, illustrée par les lois Barre- Bonnet- Stoléru, projet d'Ornano, qui, sans autre formes de procès, "restitue" à leur pays d'origine, des travailleurs longtemps corvéables à merci pour la prospérité de la France.

Privés des droits les plus élémentaires, ceux-ci se trouvent du même coup exposés à une discrimination légalisée, ghettoïsation (cités de transit foyers sonacotra, A.D.E.F) - licenciements abusifs, emplois précaires, refus de cartes de séjour et de travail- fichages et contrôles policiers (tabassages expulsions "bavures", Arenc...).

Ainsi, lors de l'assassinat par les flics d'un jeune marocain à Marseille assassinat qualifié de "bavure", des mobilisations d'employeurs ont suivi, où les femmes immigrées ont été les premières à descendre dans la rue, protestant contre le fascisme et le racisme. Dans le même sens nous devons dénoncer les viols des femmes immigrés par les flics à St Denis. nous appelons l'ensemble des organisations françaises et immigrées à se mobiliser contre ces attaques de types fascistes

Situation des femmes immigrées;

Les femmes immigrées vivent dans des conditions d'isolement et d'exploitation encore plus grandes. Arrivées en France dans le cadre du regroupement familial, elles n'ont pas la possibilité d'obtenir une carte de travail et doivent même s'engager à ne pas travailler. Elles restent isolées, coupées de tout contact, ne parlant pas la langue, manquant de formation professionnelle, leur rôle est limité aux seules tâches familiales, sinon elles sont amenées à accepter le travail au noir, mal payées, et ne bénéficiant d'aucune garantie de travail et de droit sociaux, ce qui permet une exploitation forcée, mal payées, et subissant toutes les brimades des patrons

Face à cette offensive gouvernementale, les travailleurs immigrés sont les premiers à faire les frais de cet arsenal de lois qui justifie en fait une politique globale d'atteinte aux droits des travailleurs immigrés. En ce sens le projet Peyrefitte "Sécurité - Liberté", n'est que la touche finale d'un projet de société répressif que le gouvernement veut imposer à la classe ouvrière. Des assassinats de Curiel, Laid Sebai, Goldman, aux ratonnades ignorées jusqu'à l'expulsion de Simon Malley, tout cela n'est-il pas alarmant? Et que dire de la manifestation suivant l'attentat de la rue Copernic sinon dénoncer la manipulation dont elle a été l'objet? que dire de l'empressement de certains à mettre en équation anti-sémitisme et anti-sionisme?

D'aucuns n'avaient-ils pas prévu les retombées de cet attentat dont nous dénonçons l'horreur? Devant une telle banalisation de la violence légalisée ou non, ne nous devons-nous pas de lutter? devant une telle profusion de lois iniques d'un système aux abois appelant la haine raciale à son secours ne nous devons-nous pas de lutter? L'état de crise est décrété. Crise pour qui? Qui fait les frais de cette crise? La lutte contre le fascisme et le racisme doit être l'affaire de tous

Travailleurs immigrés, travailleurs français, femmes immigrées, solidarité
Luttons ensemble:

- Non aux lois anti-immigrés
- Français, immigrés même classe même combat
- Pour le droit au travail, à la formation professionnelle, à l'avortement libre et gratuit pour les femmes immigrées

Tous unis contre le racisme et le fascisme

Toutes et tous au meeting du 23 novembre à 14H30 salle B de la Mutualité.